

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **RESEAUX INTELLIGENTS**

23 juin 2022

La CRE tire le bilan des démonstrateurs Smart grids

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) accompagne et encourage l'évolution des réseaux d'électricité et de gaz naturel vers des réseaux intelligents (« smart grids »). En exploitant toutes les potentialités des technologies numériques modernes, le déploiement des smart grids a vocation à accélérer la transition énergétique et à en maîtriser les coûts pour les consommateurs.

L'essor des smart grids résulte des travaux menés par les acteurs du secteur. De nombreuses expérimentations, dites démonstrateurs, ont ainsi vu le jour, pour un budget estimé à plus de 600 M€ sur les 10 dernières années, afin de tester et démontrer la pertinence et la viabilité de solutions innovantes.

Afin que la collectivité bénéficie pleinement de ces investissements en recherche, développement et innovation, il est nécessaire d'en recueillir les enseignements, en particulier concernant la viabilité des technologies et cas d'usages testés, afin d'envisager la généralisation des solutions pertinentes.

C'est la raison pour laquelle la CRE a analysé les retours d'expérience de 36 démonstrateurs, en cours ou achevés récemment, auxquels participent ou ont participé des gestionnaires de réseaux, et dont les conclusions n'avaient jusqu'à présent pas été pleinement tirées. Elle publie aujourd'hui un rapport sur le retour d'expérience de ces démonstrateurs, ainsi qu'une délibération synthétisant ses principales conclusions.

La CRE insiste sur la nécessité d'industrialiser rapidement les solutions pertinentes en particulier dans le contexte actuel de tension accrue du système électrique national. La recherche de flexibilité et d'optimisation des consommations énergétiques devient en effet un enjeu majeur tant pour le consommateur que pour le système électrique.

A partir de ses analyses, la CRE formule notamment les recommandations suivantes, afin que les réseaux intelligents se développent au service des consommateurs :

- la mobilisation de flexibilités diffuses, en particulier celles des véhicules électriques, nécessitera des mécanismes simples et peu coûteux à mettre en œuvre permettant de récompenser à un juste niveau les clients volontaires ;
- la mise à disposition d'historiques de données pour la fourniture de services au consommateur nécessite que les gestionnaires de réseau puissent par défaut, comme dans d'autres pays européens, collecter et stocker les courbes de charges des compteurs, tout en laissant la possibilité aux clients de s'y opposer ;
- le déploiement de dispositifs de suivi de la consommation en temps réel nécessite d'en réduire les coûts, en définissant des standards d'interopérabilité pour permettre aux consommateurs de partager leurs données avec les tiers de leur choix et de changer facilement de fournisseur ;
- la généralisation des Offres de Raccordement Intelligentes (ORI) pour les consommateurs permettra de réduire les coûts et les délais de raccordement des stockages et des bornes de recharge de véhicules électriques.

Pour rappel, la CRE met à disposition sur le site [smartgrids-cre.fr](https://www.smartgrids-cre.fr) une information détaillée sur les démonstrateurs et sur les réseaux intelligents.

[Consulter la délibération](#)

[Consulter le rapport](#)

[Consulter le site smart grids de la CRE](#)



Suivez-nous !



www.cre.fr



[@CRE_energie](https://twitter.com/CRE_energie)



[LinkedIn CRE](#)

Lettre électronique CRE

Nos dernières actualités

23 juin 2022

Contacts presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs final



Suivez-nous !

www.cre.fr[@CRE_energie](https://twitter.com/CRE_energie)[LinkedIn CRE](#)[Lettre électronique CRE](#)[Nos dernières actualités](#)